



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASCMCIC

du 24 mai 2019

Introduction

AG Extraordinaire ASCMCIC

Présentation du projet

Changement de nom de l'association.

Partie statutaire

Le Président, Jacques GUERRINI ouvre la séance à 18h00.

Il rappelle qu'en respect de l'article 11 mentionné dans nos statuts, la modification des statuts de l'association requiert la majorité des deux tiers des Adhérents présents ou représentés en assemblée générale.

Le nombre d'adhérents adultes étant au nombre de 1189, le quorum est fixé à 120.

Après un décompte des présents (3 personnes) et des représentés, il constate que ce nombre n'est pas atteint.

En conséquence, il dresse ce jour un PV de carence et il convoque à nouveau les adhérents pour une nouvelle Assemblée générale qui se tiendra le 14 juin 2019 à STRASBOURG à 18H00 sans nécessité de quorum.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 18h21.

Signatures

Président, Jacques GUERRINI :

Président, Yves TAZELMATI :

Emanuelle RENAUD, secrétaire

Emanuelle Renaud
Association Sportive Crédit Mutuel CIC
4 rue Frédéric Guillaume Raffetzen
67905 Strasbourg Cedex 8

Secrétaire de séance, Emanuelle RENAUD :